

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Pouvoirs locaux, concernant
**La collaboration entre les communes et l'AVIQ pour
former aux gestes de premiers secours**

J'ai déjà eu l'occasion d'interroger votre homologue wallon en charge de la Santé concernant la formation au Brevet européen de premiers secours (BEPS). En effet, chaque jour en Belgique, 30 arrêts cardiaques surviennent en dehors des hôpitaux. Selon les chiffres de la Croix-Rouge, 4 belges sur 10 ont déjà été confrontés à une situation d'urgence et seuls 25% des Belges envisagent de se former aux gestes de premiers secours.

La formation aux gestes qui sauvent n'est pas suffisamment déployée chez nous, notamment dans la population, selon les propos du Ministre Coppieters. On le sait, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente dans le cadre de la formation pour introduire le secourisme dans ses référentiels et cela a été fait. Néanmoins, lors d'une précédente question parlementaire, le Ministre Coppieters s'est montré favorable à une collaboration avec vos services afin de promouvoir les gestes de premiers secours dans les communes. Par ailleurs, il s'est engagé à prendre contact avec vous afin de relayer cette idée.

Monsieur le Ministre, je souhaite faire le point sur ce sujet. Avez-vous eu un contact avec votre homologue en charge de la santé afin de mettre en place une collaboration entre les communes et l'AVIQ? Quelle forme pourrait-elle prendre et à quelle échéance? Quelle est votre position sur la possibilité de former aux gestes de premiers secours via les pouvoirs locaux?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Février 2026]

Je remercie l'honorable membre d'avoir attiré l'attention sur ce sujet essentiel. La thématique de la formation aux gestes de premiers secours relève en premier lieu des compétences de mon collègue en charge de la Santé et de l'AViQ.

À l'heure actuelle, plusieurs acteurs organisent déjà ce type de formation, notamment la Croix-Rouge de Belgique à travers le brevet européen des premiers secours (BEPS). Ce dispositif reste aujourd'hui le principal cadre de référence en matière d'apprentissage des gestes qui sauvent.

À ce stade, je n'ai pas été saisi d'une demande ou d'un projet de collaboration formelle entre nos administrations respectives concernant la promotion ou l'organisation de telles formations via les communes.

Cela étant, je ne peux que partager l'importance de sensibiliser le grand public à ces gestes qui sauvent. Si une initiative devait être portée par le Ministre de la Santé, mes services se tiendraient bien entendu disponibles pour en examiner les modalités de collaboration possibles avec les pouvoirs locaux, dans le respect des compétences de chacun.